



Déclaration préalable de la FSU CTSD du 24 Mars 2021

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs, cher-es collègues,

Voilà plus d'un an que l'ensemble du pays est sous pression sanitaire pour faire face à la pandémie Covid-19. Et c'est une troisième vague avec son lot de restrictions pour 16 départements qui est offerte en guise de cadeau d'anniversaire du premier confinement. Ce n'est pas pour autant que le ministre change de ligne de conduite : après un protocole « renforcé » avec des « si possible » et des « cas par cas », le déni devant l'École comme vecteur de la diffusion du virus, alors que de nombreuses études scientifiques démontrent le contraire, est un choix politique. Reconnaître le rôle de l'école dans la circulation du virus, cela voudrait dire que l'École devrait être traitée comme un acteur central de l'effort national contre la pandémie, avec des choix forts en ce qui concerne les investissements, de stratégie sanitaire, éducative...tout ce que demande la FSU, tout ce que le gouvernement refuse de faire :

- En termes d'investissements, quand le ministère rend une enveloppe de plus de 200 millions au budget, soit près de 4200 ETP quand il en supprime 1800 postes.
- En termes de stratégie sanitaire, après le fiasco des masques, c'est au tour des tests et de la priorité face à la vaccination que les personnels doivent faire face
- En termes de stratégie éducative, le Grand Oral étant la priorité pour notre ministre, celui-ci fait fi des épreuves terminales et nationales en juin et relance le contrôle continu, avec du bricolage pour une harmonisation impossible, et une pression et des tensions entre professeurs, le chef d'établissement, les élèves et leurs parents.

Un nouvelle fois, le «Quoi qu'il en coûte» est resté à la porte des établissements.

Bien loin de vouloir soulager les personnels, le ministère continue son travail de sape, la mise en place de certifications tels PIX et [Ev@lang](#) en collège, les élèves de Terminales étant exempté-es de PIX, n'en est que l'exemple frappant. Et s'il fallait en rajouter, l'auto-évaluation des établissements et l'évaluation externe, érigées en principe obligatoire dans la construction du projet

d'établissement, sont une énième preuve du mépris ministériel, comme en témoigne la réaction épidermique dans bien des établissements.

La crise sanitaire a lourdement affecté la scolarité de nombre d'élèves et la réussite de toutes les jeunes nécessite un investissement conséquent dans le Service Public d'Éducation, avec la mise en place d'un plan d'urgence avec une véritable programmation pluriannuelle, ambitieuse, de créations de postes, dans les services administratifs, techniques, sociaux et de santé, et de revalorisation des carrières et des rémunérations de tous les métiers de l'éducation.

Le CTSD qui se tient aujourd'hui, suite au boycott de l'instance le 15 mars par l'ensemble des organisations syndicales, se tient une nouvelle fois en distanciel alors que, chaque jour, les personnels assurent leurs missions dans des classes où aucune jauge maximale n'est définie.

Depuis lundi, les enseignant-es d' EPS peuvent, de nouveau, assurer leurs fonctions dans les enceintes fermées que sont les gymnases, le protocole sanitaire et sa Foire Aux Questions le permettant. Comment admettre qu'ils et elles ne le pouvaient pas avant, alors que la situation n'est guère différente de celle de la semaine précédente ? Entre jauge à géométrie variable pour les instances, les réunions institutionnelles au sein des établissements et les heures de cours assurées, force est de constater que le ministère navigue à vue, ou à dessein face au dialogue social.

Comme le laissait présager le CTSD Moyens du 11 février, la rentrée 2021 sera une nouvelle fois marquée par des suppressions de poste. Cette année, le Morbihan paye un lourd tribut pour ce qui est des suppressions, avec un solde négatif de - 22 , soit le 1/3 du solde académique, avec -65 postes.

L'augmentation flagrante du nombre d'HSA au détriment des heures poste a très largement compliqué le travail autour de la répartition. Elle déstabilise les équipes. Sur ce point, les collègues en lycée sont particulièrement touché-es et du fait des pondérations que l'on continue politiquement à ne pas considérer comme un véritable allègement de service, on contraint chacun-e à assurer bien plus que les 2HSA réglementaires : cela multiplie les compléments de service et les suppressions de postes, vacants comme occupés. Les conditions de travail, déjà mises à mal, se dégradent encore un peu plus chaque année. Les HSA ne créent pas de postes mais de la précarisation. Particulièrement cette année, un grand nombre de petits compléments de services « fleurissent » dans des établissements où pourtant le nombre d'heures d'enseignement permettrait le maintien de toutes les enseignant-es. Cette manipulation technique permettant aux

chefs d'établissement de placer leurs heures supplémentaires n'est pas acceptable. Nous arrivons à des situations ubuesques pédagogiquement, humainement et économiquement même puisque quasiment à chaque couplage, l'heure de décharge et le défraiement via Chorus-DT seront à mettre en place. Ce temps passé par nos collègues sur la route entre les établissements va accroître inexorablement la fatigue, les risques supplémentaires sur les trajets et au final, ces dégradations de vie professionnelle, ces risques sur la santé auront des conséquences sur les conditions d'apprentissage offertes aux élèves.

Dans cette période de pandémie, nous trouvons au contraire bien plus judicieux pédagogiquement de maintenir nos collègues dans leurs établissements et d'imaginer des dispositifs au profit des élèves : AP, dédoublement, co-intervention, rattrapage en natation, ...pour ne citer que ceux-là.

Il nous semble que l'enjeu des coûts, argument sans cesse ramené à toutes les situations, devrait être étudié à cette échelle globale.

Avec seulement 26 créations, le Morbihan est le département le moins prolifique concernant les ouvertures de poste. D'autant plus que sur ces 26 créations, bon nombre sont des postes spécifiques académiques, un leurre à la transparence des nominations depuis la fin des FPMA et CAPA avec la loi de Transformation de la Fonction Publique. Rien qu'en collège, sur les 12 créations, 2 sont à profil, 6 à complément de service. En lycée, entre les SPENAT et les SPEA, seuls 3 postes sont typés « chaire » normale sur les 22 affichés !! La multiplication de ce type de postes spécifiques a des conséquences sur la mobilité des collègues, la fluidité du mouvement intra avec un risque de postes non-pourvus à l'issue du mouvement intra, l'algorithme devant « geler » ce type de poste si personne n'y candidate de façon volontaire !!

Lors du GT, si l'examen des situations dans les établissements a permis la création de 2 postes supplémentaires, il n'en demeure pas moins que certaines sont à reconsidérer : le poste d'Éducation musicale et chant choral au collège de Ploemeur transformé en SPEA CSC quand le service peut être complet sur le seul collège Charles de Gaulle , la création d'un poste d'anglais au lycée Dupuy de Lôme à la lecture des heures disponibles. La « frilosité » des chefs d'établissement face à la création de postes ne peut être entendue quand les heures sont présentes, sauf à imaginer une certaine stratégie d'évitement du mouvement intra-académique par les personnels de direction. Les SPEA à profil sont déjà assez nébuleux.

Arrivent pour la rentrée 2021 dans les établissements de nouveaux personnels : payé-es 865€ brut, étudiant-es lauréat-s d'un Master 1 MEEF, les contractuel·les-alternant-es vont assurer 1/3 temps

en responsabilité devant élèves, tout en suivant leur cursus MEEF en Master 2, mais aussi préparer le concours. Le bénéfice ? Être à plein temps devant élèves l'année suivante, comme stagiaires. Il s'agit en réalité d'une précarisation de l'accès à l'emploi public.

Dans le 1^{er} degré et l'enseignement privé confessionnel, ils et elles seront placés-es comme support surnuméraire.

La FSU revendique un parcours de formation conséquent et adapté à leur cursus antérieur pour toutes les futures stagiaires, accompagné d'un service à tiers temps sur le service du tuteur ou de la tutrice, déchargé-e pour assurer pleinement cette mission d'accompagnement, avec des affectations proches des lieux d'études.

Une lutte contre la précarisation au sein des services publics qui aura un écho particulier lors du mouvement national des personnels AESH pour la suppression des PIAL . La FSU soutient toute initiative locale à la mobilisation en faveur de ces personnels, et appelle à être présents-es aux rassemblements départementaux, le jeudi 8 avril.

Nous tenons enfin, Monsieur le Directeur académique, au nom des collègues que nous représentons, à remercier vos services pour leur disponibilité et la qualité du travail et ce avec des marges de manœuvre de plus en plus réduites. Nous resterons très vigilants-es et combattons sans relâche cette politique pérenne d'austérité et de casse du service public d'Éducation.